

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1352

4 juillet 2007

### SOMMAIRE

|  |              |  |              |
|--|--------------|--|--------------|
| <b>AGM Services S.A.</b> .....                 | <b>64889</b> | <b>Limpiar S.à r.l.</b> .....                    | <b>64876</b> |
| <b>Alika Properties S.à r.l.</b> .....         | <b>64888</b> | <b>Logix IV S. à r.l.</b> .....                  | <b>64894</b> |
| <b>Amphan Properties S.à r.l.</b> .....        | <b>64890</b> | <b>Logix V S. à r.l.</b> .....                   | <b>64875</b> |
| <b>Anfico Holding S.A.</b> .....               | <b>64894</b> | <b>Logix V S. à r.l.</b> .....                   | <b>64874</b> |
| <b>Anglo Iron Ore Investments</b> .....        | <b>64888</b> | <b>Media Partners Properties Luxembourg</b>      |              |
| <b>Argento S.A.</b> .....                      | <b>64877</b> | <b>S.A.</b> .....                                | <b>64879</b> |
| <b>ASAR International S.A.</b> .....           | <b>64867</b> | <b>Messageries Paul Kraus S.à r.l.</b> .....     | <b>64870</b> |
| <b>BMW Financial Services Belgium, succur-</b> |              | <b>Monaco Marine S.A.</b> .....                  | <b>64881</b> |
| <b>sale de Luxembourg</b> .....                | <b>64851</b> | <b>Moor Park MB Holdings Luxembourg I S.à</b>    |              |
| <b>Brenntag FinanceCo I</b> .....              | <b>64850</b> | <b>r.l.</b> .....                                | <b>64894</b> |
| <b>Business Objects BeLux S.A.</b> .....       | <b>64891</b> | <b>Noufon S.A.</b> .....                         | <b>64882</b> |
| <b>CMH Vertriebs Service II</b> .....          | <b>64886</b> | <b>Oakham S.A.</b> .....                         | <b>64887</b> |
| <b>Easybox S.à r.l.</b> .....                  | <b>64887</b> | <b>PA BE S.A.</b> .....                          | <b>64896</b> |
| <b>Erato S.A.</b> .....                        | <b>64887</b> | <b>Peinture Lacour S.à r.l.</b> .....            | <b>64888</b> |
| <b>European Office Income Venture</b> .....    | <b>64896</b> | <b>Pic'Art S.A.</b> .....                        | <b>64889</b> |
| <b>European Office Income Venture</b> .....    | <b>64896</b> | <b>Polma Investment S.à r.l.</b> .....           | <b>64876</b> |
| <b>Extreme Investments S.A.</b> .....          | <b>64868</b> | <b>Private Life Partners S.A.</b> .....          | <b>64896</b> |
| <b>Ferblanterie Bintz Gérard SA</b> .....      | <b>64880</b> | <b>Provimlux CVC S.A.</b> .....                  | <b>64871</b> |
| <b>Finaries</b> .....                          | <b>64860</b> | <b>PS Tabak S.à r.l.</b> .....                   | <b>64893</b> |
| <b>Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l.</b>  |              | <b>RC Pneus S.à r.l.</b> .....                   | <b>64890</b> |
| .....  | <b>64873</b> | <b>Sepat Properties S.à r.l.</b> .....           | <b>64889</b> |
| <b>Hathor S.A.</b> .....                       | <b>64887</b> | <b>Serenissim S.A.</b> .....                     | <b>64882</b> |
| <b>Home Project S.à.r.l.</b> .....             | <b>64895</b> | <b>Service Tobacco Trading - S.T.T. S.A.</b> ... | <b>64890</b> |
| <b>IKB Lux Beteiligungen S.à r.l.</b> .....    | <b>64876</b> | <b>SES Managed Services S.A.</b> .....           | <b>64851</b> |
| <b>Immotec S.A.</b> .....                      | <b>64878</b> | <b>SES Managed Services S.à r.l.</b> .....       | <b>64851</b> |
| <b>Immotec S.A.</b> .....                      | <b>64882</b> | <b>Super Selector S.à r.l.</b> .....             | <b>64861</b> |
| <b>Immotec S.A.</b> .....                      | <b>64894</b> | <b>Taberna Hispanica S.C.I.</b> .....            | <b>64891</b> |
| <b>Immoval Sainte Croix S.A.</b> .....         | <b>64850</b> | <b>Thermidor S.A.</b> .....                      | <b>64883</b> |
| <b>Infront Properties S.A.</b> .....           | <b>64879</b> | <b>Vulcano S.A.</b> .....                        | <b>64893</b> |

**Brenntag FinanceCo I, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 99.197.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 20 septembre 2006*

En date du 20 septembre 2006, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter les démissions de:

- Monsieur Paul Edgerley
- Monsieur Philip Loughlin
- Monsieur Michel Plantevin
- Madame Ailbhe Jennings

de nommer

- Monsieur Naim Gjonaj, né le 8 octobre 1973 à Liège, Belgique, avec l'adresse professionnelle, 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2006 et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance est composé de:

Monsieur Carl Marcel Blomme

Madame Sylvia Lefort

Monsieur Naim Gjonaj

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

BRENTAG FinanceCo I

Signature

Référence de publication: 2007004323/250/29.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02393. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

---

**Immoval Sainte Croix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 97.188.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, le 8 mai 2007*

*Première résolution*

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de révoquer avec effet immédiat M. Gilles Malhomme de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer en remplacement la société OLKYRENT S.A., de siège au 3, Um Haff à L-1898 Kockelscheuer, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 96.646. Son mandat prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de confirmer la nomination de M. Franck Rouayroux, employé privé, demeurant 3, Um Haff à L-1898 Kockelscheuer, en qualité d'administrateur et administrateur-délégué décidée par le Conseil d'Administration du 3 juillet 2006. Ses mandats prendront fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention

F. Rouayroux

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007062395/1091/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03546. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

---

**BMW Financial Services Belgium, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 63.163.

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n° 353 du 15 mai 1998.

Siège de la société mère: B-2880 Bornem, 16, Lodderstraat.

*Conseil d'administration*

1. Les mandats d'administrateurs de Monsieur Horst Bodenbinder, Monsieur F. Stenner et Monsieur Hermann De Smet ne sont pas reconduits.

*Extrait de l'assemblée générale du 7 juin 2006*

2. Les mandats d'administrateur de Monsieur Niedernhuber Guenter et Monsieur Tampl Horst-Josef ne sont pas reconduits.

3. Monsieur Christian Eberhard Kalinke, ayant son domicile à Richard-Wagner-Strasse 21, D-82335 Berg am Stam-berger See a été nommé administrateur.

4. Monsieur Richard Whitton, ayant son domicile à Crescent West, Hadley Wood, Barnet 41, UK-Hertfordshire EN4 OEQ a été nommé administrateur-délégué.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BMW FINANCIAL SERVICES BELGIUM, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

INTERFIDUCIAIRE

Signature

Référence de publication: 2007008387/1261/26.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01831. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

**SES Managed Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SES Managed Services S.A.).**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 113.340.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of March.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Is appeared:

SES DIGITAL DISTRIBUTION SERVICES Sàrl, a company having its registered office at L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf (R.C.S. Luxembourg B 86.167) acting in her capacity as the sole shareholder of SES MANAGED SERVICES S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, incorporated pursuant to a notarial deed on 20 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 April 2006 under number 730 (hereafter «the Company»), duly represented by Mr Pierre Margue, Vice-President, Corporate & Legal Affairs (SES GLOBAL), residing in Contern, by virtue of a proxy given in Betzdorf on 27 March 2007, which will remain annexed to the present deed.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 6 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2 August 2006 under number 1484.

The sole shareholder declared and requested the notary to state:

*Agenda:*

1. Conversion of the Company into a société à responsabilité limitée and change of name.
2. Conversion of shares, creation of two classes of shares and allocation of shares.
3. Reduction of share capital by cancellation of class A shares, repayment to the shareholders and granting of special powers.
4. Restatement of the articles of incorporation.
5. Resignation of the directors, revocation of the independent auditor and appointment of the manager of the Company.
6. Current financial year.
7. Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to convert the Company from a société anonyme into a société à responsabilité limitée and to change the name of the Company into SES MANAGED SERVICES S.à r.l.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to convert the sixty-five thousand eight hundred two (65,802) existing shares of the Company with a nominal value of five hundred euros (EUR 500.-) each into fifty-three thousand eight hundred two (53,802) class A shares with a nominal value of five hundred euros (EUR 500.-) each and into twelve thousand (12,000) non-voting class B preference shares with a nominal value of five hundred euros (EUR 500.-) each and to allocate those shares to the sole shareholder of the Company.

Further to such conversion, the shares will be held as follows:

|  |  |
|--|--|
| SES DIGITAL DISTRIBUTION SERVICES S.à r.l. . . . . | 53,802 class A shares                          |
| SES DIGITAL DISTRIBUTION SERVICES S.à r.l. . . . . | 12,000 non-voting class B<br>preference shares |
| Total: . . . . .                                   | <u>65,802 shares</u>                           |

The existence of the share capital has been proven to the undersigned notary by the annual accounts of the Company dated 31 December 2006.

The sole shareholder further resolves to grant special powers to each member of the board of directors / managers individually to proceed with their sole signature to the share conversion and to take or cause to be taken any required measures and actions, which are required for the present resolution and to sign all certificates, instruments and documents, as deemed appropriate or suitable.

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by repayment to the shareholder of an amount of five million six hundred sixty-six thousand five hundred euros (EUR 5,666,500.-) from its current amount of thirty-two million nine hundred one thousand euros (EUR 32,901,000.-) down to twenty-seven thousand two hundred thirty-four thousand five hundred euros (EUR 27,234,500.-) through the cancellation of eleven thousand three hundred thirty-three (11,333) class A shares of the Company.

As a consequence, a total amount of five million six hundred sixty-six thousand five hundred euros (EUR 5,666,500.-) will be repaid to the sole shareholder of the Company.

The sole shareholder further resolves to grant special powers to each member of the board of directors / managers individually to proceed with their sole signature to the cancellation of the eleven thousand three hundred thirty-three (11,333) class A shares, to proceed to the repayment to the sole shareholder and to take or cause to be taken any required measures and actions, which are required for the present resolution and to sign all certificates, instruments and documents, as deemed appropriate or suitable.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to proceed to a complete restatement of the articles of incorporation of the Company in order to adapt them to the new legal form of the Company as follows:

« **Art. 1. Form and Name.** There exists a company under the name of SES MANAGED SERVICES S.à r.l. (hereinafter the «Company»).

**Art. 2. Purpose.** The Company may, in Luxembourg and abroad:

(a) provide services, including internet access services via satellite, in the field of telecommunications, directly or through distributors and/or service providers primarily via satellite, and in particular to provide broad band satellite communication services; and

(b) carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of or participation in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, the sale, lease, installation and/or maintenance of the necessary end-user and service provider communications equipment either directly or through contractors.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies, or for the benefit of the companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Betzdorf. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at twenty-seven million thousand two hundred thirty-four thousand five hundred euros (EUR 27,234,500.-), represented by forty-two thousand four hundred sixty-nine (42,469) class A shares with a nominal value of five hundred euros (EUR 500.-) each and twelve thousand (12,000) non-voting class B preference shares with a nominal value of five hundred euros (EUR 500.-) each.

The non-voting class B preference shares are subject to the following rights and obligations:

(a) The holders of non-voting class B preference shares shall only be entitled to vote in every general meeting called upon to deal with the matters listed in article 46 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

(b) The holders of non-voting class B preference shares will receive a fixed annual preferred dividend, consisting often percent (10%) of the total amount of the nominal value of the non-voting class B preference shares. The holders of non-voting class B preference shares do not have a right to any other dividend.

(c) The non-voting class B preference shares confer a preferential right to the reimbursement on the share capital.

All matters relating to the non-voting class B preference shares not governed by the present articles of incorporation shall be determined in accordance with articles 44 ff. of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 6. Amendment of the capital.** The share capital may, without prejudice to the rights and obligations of the holders of non-voting class B preference shares, be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

**Art. 7. Shares.** Each ordinary share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. The holders of non-voting class B preference shares shall only be entitled to vote in every general meeting called upon to deal with the matters listed in article 46 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

The Company recognises only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

**Art. 8. Transfer of shares.** If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to, the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

**Art. 9. Bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 10. Management.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are appointed. They

are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11. Meetings of the board of managers.** In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority but at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes, but at least two, of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13. Powers of the board of managers.** The Board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

**Art. 14. Delegation of powers.** The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole manager or of any two managers or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signature or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

**Art. 16. General meeting of shareholders or resolutions of the sole shareholder.** Without prejudice to the rights and obligations of the holders of non-voting class B preference shares, each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Without prejudice to the rights and obligations of the holders of non-voting class B preference shares, collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions

to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 17. Decisions.** The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 18. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

**Art. 19. Balance sheet.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 20. Allocation of profits.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

Without prejudice to the rights and obligations of the holders of non-voting class B preference shares, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 22. Amendments to the Articles of Incorporation.** The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 23. General provisions.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 24. Language.** The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.»

#### *Fifth resolution*

The sole shareholder acknowledges the resignation with effect today of Ferdinand Kayser, director, with professional address at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Pdraig Mc Carthy, director, with professional address at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf and Alexander Oudendijk, director, with professional address at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, as current directors of the Company.

Full discharge is granted to the directors of the Company for their mandates for the period ending as of today.

The sole shareholder further resolves to revoke ERNST & YOUNG S.A., réviseur d'entreprises, with professional address in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, as independent auditor of the Company.

The sole shareholder further resolves to fix the number of managers at one (1) and to appoint the following person as manager of the Company for an unlimited period:

- Romain Bausch, manager, born on 3 July 1953 in Luxembourg, residing professionally at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.

#### *Sixth resolution*

The current financial year will end on 31 December 2007.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SES DIGITAL DISTRIBUTION SERVICES Sarl, ayant son siège social à L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf (R.C.S. Luxembourg B 86.167) agissant en sa qualité de seule et unique associée de SES MANAGED SERVICES S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, constituée suivant acte notarié du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 avril 2006, sous le numéro 730 (ci-après la «Société»), ici représentée par Monsieur Pierre Margue, Vice-Président, Corporate & Legal Affairs (SES GLOBAL), demeurant à Contern en vertu d'une procuration donnée à Betzdorf, le 27 mars 2007, laquelle restera annexée aux présentes.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 6 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 août 2006, sous le numéro 1484.

La comparante requiert et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Ordre du jour:*

1. Transformation de la Société en société à responsabilité limitée et changement de dénomination.
2. Conversion des actions, création de deux classes de parts sociales et répartition des parts sociales.
3. Réduction du capital social par annulation des parts sociales de classe A, remboursement des associés et pouvoirs spéciaux.
4. Refonte des statuts.
5. Démission des administrateurs, révocation du réviseur d'entreprises et désignation du gérant de la Société.
6. Année fiscale en cours.
7. Divers.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de transformer la Société de sa forme de société anonyme en société à responsabilité limitée et de changer la dénomination de la Société en SES MANAGED SERVICES S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de convertir les soixante-cinq mille huit cent deux (65.802) actions existantes de la Société ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune en cinquante-trois mille huit cent deux (53.802) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune et en douze mille (12.000) parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune et de répartir ces parts sociales à l'associée unique de la Société.

Suite à cette conversion, les parts sociales seront réparties comme suit:

|   |   |
|---|---|
| SES DIGITAL DISTRIBUTION SERVICES S.à r.l. .... | 53.802 parts sociales<br>de classe A  |
| SES DIGITAL DISTRIBUTION SERVICES S.à r.l. .... | 12.000 parts sociales<br>préférentielles<br>sans droit de<br>vote de classe B |
| Total: .....                                    | <hr/> 65.802 parts sociales   |

L'existence et la réalité du capital social a été prouvé au notaire soussigné par une copie des comptes annuels datée du 31 décembre 2006.

L'associée unique décide en outre de conférer des pouvoirs spéciaux à chacun des membres du conseil d'administration individuellement pour réaliser, par leur seule signature, la conversion des actions et pour prendre toutes mesures et actions qui seront nécessaires ou utiles en vue de la présente résolution et pour signer tous les certificats, actes et documents, jugés appropriés ou utiles.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de réduire le capital social de la Société par remboursement à l'associée d'un montant de cinq millions six cent soixante-six mille cinq cents euros (EUR 5.666.500,-) de son montant actuel de trente-deux millions neuf cent un mille euros (EUR 32.901.000,-) jusqu'à vingt-sept millions deux cent trente-quatre mille cinq cents euros (EUR 27.234.500,-) par annulation de onze mille trois cent trente-trois (11.333) parts sociales de classe A de la Société.



Par conséquent, un montant total de cinq millions six cent soixante-six mille cinq cents euros (EUR 5.666.500,-) sera remboursé à l'associée unique de la Société.

L'associée unique décide en outre de conférer des pouvoirs spéciaux à chacun des membres du conseil d'administration individuellement pour réaliser, par sa seule signature, l'annulation des onze mille trois cent trente-trois (11.333) parts sociales de classe A, pour procéder au remboursement à l'associée et pour prendre toutes mesures et actions qui sont nécessaires ou utiles en vue de la présente résolution et pour signer tous les certificats, actes et documents, jugés appropriés ou utiles.

#### *Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associée unique décide de procéder à une refonte intégrale des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme légale de la Société et de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et dénomination.** Il existe une société sous la dénomination de SES MANAGED SERVICES S.à r.l. (la «Société»).

**Art. 2. Objet.** La Société peut, au Luxembourg ou à l'étranger:

(a) prêter des services, y compris des services d'accès à Internet par satellite, dans le domaine des télécommunications, directement ou par l'intermédiaire de distributeurs et/ou de fournisseurs d'accès, principalement par satellite, et en particulier la fourniture de services de communication à bande large par satellite;

et

(b) réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de toute société ou entreprise de quelque nature que ce soit, ou à la prise de participation dans pareilles sociétés ou entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant notamment mais sans y être limitée, la vente, la location, l'installation et/ou l'entretien du matériel de communication nécessaire aux utilisateurs finaux et aux fournisseurs de services, directement ou par l'intermédiaire d'entrepreneurs.

La Société peut, en outre, employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de titres et brevets de quelque origine que ce soit, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat des titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation et/ou aux sociétés affiliées tous concours, prêt, avance ou garantie.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant notamment mais sans y être limitée, les transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Betzdorf. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-sept millions deux cent trente-quatre mille cinq cents euros (EUR 27.234.500,-), représenté par quarante-deux mille quatre cent soixante-neuf (42.469) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune et par douze mille (12.000) parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Les parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B sont sujettes aux conditions suivantes:

(a) Les porteurs de parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B disposent seulement d'un droit de vote dans toute assemblée générale appelée à se prononcer sur les questions énumérées à l'Art. 46 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

(b) Les porteurs de parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B recevront un dividende annuel fixe prioritaire, consistant en dix pourcent (10%) du montant total de la valeur nominale des parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B. Les porteurs de parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B n'ont pas le droit à un quelconque autre dividende.

(c) Les parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B confèrent un droit préférentiel au remboursement sur le capital social.

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts concernant les parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B, il est fait référence aux dispositions des articles 44 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 6. Modification du capital social.** Sans préjudice des droits et obligations des porteurs de parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B, le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L' (les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

**Art. 7. Parts sociales.** Chaque part sociale ordinaire confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

Les porteurs de parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B disposent seulement d'un droit de vote dans toute assemblée générale appelée à se prononcer sur les questions énumérées à l'Art. 46 modifiée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

**Art. 8. Transfert de parts.** Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé.** La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 11. Réunions du conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, mais à un minimum de deux, des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y-compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 15. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature du gérant unique ou de deux quelconques gérants ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés.** Sans préjudice des droits et obligations des porteurs de parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B, chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Sans préjudice des droits et obligations des porteurs de parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 17. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexés aux procès-verbaux.

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 19. Bilan.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

**Art. 20. Répartition des bénéfices.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Sans préjudice des droits et obligations des porteurs de parts sociales préférentielles sans droit de vote de classe B, le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement aux nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 22. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 23. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 24. Langue.** Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.»

#### *Cinquième résolution*

L'associée unique constate la démission, avec effet à aujourd'hui, de Ferdinand Kayser, administrateur, avec adresse professionnelle à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Padraig Mc Carthy, administrateur, avec adresse professionnelle à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf et Alexander Oudendijk, administrateur, avec adresse professionnelle à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, comme administrateurs de la Société.

Décharge est donnée aux administrateurs de la Société pour leurs mandats pour la période se terminant aujourd'hui.

L'associée unique décide en outre de révoquer ERNST & YOUNG S.A., réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, en tant que réviseur d'entreprises de la Société.

L'associée unique décide de fixer le nombre de gérants à un (1) et de nommer la personne suivante comme gérant de la Société pour une durée illimitée:

- Romain Bausch, gérant, né le 3 juillet 1953 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.

#### *Sixième résolution*

L'année fiscale en cours se terminera le 31 décembre 2007.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Margue, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007. LAC/2007/3603. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007062061/7241/514.

(070065036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

#### **Finaries, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 39.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas  
Administrateur

Référence de publication: 2007018645/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06607. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

**Super Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.213.

In the year two thousand seven, on the eight day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

PI SELECTOR S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Pi),

SWEEPER SELECTOR S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Sweeper),

PO SELECTOR S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Po), and

MA SELECTOR S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Ma),

all here duly represented by M<sup>e</sup> Stéphanie Alexandrino, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of four proxies given on January 5, 2007.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to record that:

- Pi, Sweeper, Po and Ma are the shareholders (the Shareholders) of SUPER SELECTOR S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on December, 1, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to create four classes of shares: the Class A shares, the Class B shares, the Class C shares and the Class D shares and to reclassify the existing five hundred (500) shares of the Company as follows:

- (1) the one hundred and twenty-five (125) shares owned by Po into Class A shares;
- (2) the one hundred and twenty-five (125) shares owned by Ma into Class B shares;
- (3) the one hundred and twenty-five (125) shares owned by Pi into Class C shares; and
- (4) the one hundred and twenty-five (125) shares owned by Sweeper into Class D shares.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to fifty thousand (EUR 50,000.-) by the issuance of three hundred seventy-five (375) Class A shares, three hundred seventy-five (375) Class B shares, three hundred seventy-five (375) Class C shares and three hundred seventy-five (375) Class D shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the rights and obligations as set out in the articles of association of the Company as amended.

*Intervention - Subscription - Payment*

The Class A shares, the Class B shares, the Class C shares and the Class D shares of the Company have been subscribed for as follows:

- (1) Po, prenamed: three hundred seventy-five (375) Class A shares;
- (2) Ma, prenamed three hundred seventy-five (375) Class B shares;
- (3) Pi, prenamed: three hundred seventy-five (375) Class C shares; and
- (4) Sweeper, prenamed: three hundred seventy-five (375) Class D shares.

Thereupon, Pi, Sweeper, Po and Ma, prenamed and represented as stated here-above, declare to have subscribed to all the Class A shares, Class B shares, Class C shares and Class D shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to have fully paid them up by way of a contribution in cash amounting to thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-), so that the amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to amend articles 5 and 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

**Art. 5. Capital.**

5.1. The corporate capital of the Company is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by (i) five hundred (500) class A «tracker» shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) five hundred (500) class B «tracker» shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) five hundred (500) class C «tracker» shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share) and (iv) five hundred (500) class D «tracker» shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company («the Designated Assets») which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

The Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles provided that unless the holders of a majority of the Tracker Shares of a particular class shall otherwise agree in writing, no Tracker Shares of that class shall be issued except to existing holders of Tracker Shares of that class.

5.3 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Tracker Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of Tracker Shares, to be denominated by the corresponding letter.

5.4 All shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.

5.5 Subject to article 5.1., the Designated Assets in respect of the Class A Shares are all rights and interests in RING-TENT LIMITED (a company registered in England with company number 5961505) which the Company may own from time to time (the «Class A Designated Assets»).

5.6 Subject to article 5.1., the Designated Assets in respect of the Class B Shares are all rights and interests in MAT-SILVER LIMITED (a company registered in England with company number 5971924) which the Company may own from time to time (the «Class B Designated Assets»).

5.7 Subject to article 5.1., the Designated Assets in respect of the Class C Shares are all rights and interests in PEN-CILBULB LIMITED (a company registered in England with company number 5981569) which the Company may own from time to time (the «Class C Designated Assets»).

5.8 Subject to article 5.1., the Designated Assets in respect of the Class D Shares are all rights and interests in BET-TERWARE LIMITED (a company registered in England with company number 04349179), DUNLOP LATEX FOAM (HOLDINGS) LIMITED (a company registered in England with company number 04562921) and IPS RESOURCING SOLUTIONS LIMITED (a company registered in England with company number 04103438) which the Company may own from time to time (the «Class D Designated Assets»).

5.9 The Board of managers in their absolute discretion (but taking such advice from any auditors or any external counsel as they believe is required) shall be entitled to specify whether at the time of designation of the Designated Assets which relate to the relevant class of Tracker Shares or at any time thereafter, and if so the extent to which, any liabilities

(including costs and expenses incurred by the Company in whole or in part in respect of a Designated Asset) assumed or incurred by the Company are properly attributable to and should be met by the relevant Designated Asset and that accordingly, for the purposes of these Articles should be treated as reducing that Designated Asset from time to time.

« **Art. 6. Shares.**

6.1. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.4. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

6.5. Furthermore, the Company shall have the right, in the event the value of the Designated Assets of a particular class drops below the acquisition value thereof, resulting in a loss to the Company, to elect, at its discretion, to redeem the shares of the Class corresponding to such Designated Assets as well as any debt instruments issued to finance the acquisition of the Designated Assets, and in consideration therefore to transfer and assign to the holder(s) of such shares and debt instruments, the Designated Assets concerned.»

*Fourth resolution*

The Shareholders further resolve to amend article 15 of the articles of association of the Company and insert therein a paragraph 15.2 and a paragraph 15.3, which shall read as follows:

15.2. «Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(ii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

15.3. After the allocation of any profits to the above statutory reserve account, all further profits shall be distributed and paid as follows:

the holders of the Shares of each class of Tracker Shares shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their class of Tracker Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Designated Assets, minus (ii) any costs or expenses directly related to the Designated Assets, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers.»

*Fifth resolution*

The Shareholders then resolve to amend article 16 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be disposed of in the manner provided for in article 15.3 of these Articles.

16.2. Any liquidation surplus comprised in each Designated Asset, after payment of the Company's liabilities, shall be distributed amongst the holders of the relevant class of Tracker Shares in proportion to their respective holdings of such shares.

16.3. For the purposes of Article 16.2:

(a) any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of, a Designated Asset shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the relevant Designated Asset;

(b) any liabilities or expenses of the Company not falling within (a) above shall be regarded as a reduction in the value of the assets of the Designated Assets in proportion to the value of the assets comprised in them respectively;

(c) in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of a particular Designated Asset under (a) or (b) above exceed the value of that asset, the value of that asset shall be regarded as nil for the purposes of this Article 16.2, and such shortfall shall be applied in reduction of the other Designated Asset in proportion to the value of the assets comprised in them respectively (such value being calculated, in the case of each asset, after first giving effect to the reductions required by paragraphs (a) and (b) above).»

#### *Estimated costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le huit janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

PI SELECTOR S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Pi),

SWEEPER SELECTOR S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Sweeper),

PO SELECTOR S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Po), et

MA SELECTOR S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Ma),

toutes ici dûment représentées par Maître Stéphanie Alexandrino, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de quatre procurations données le 5 janvier 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce que:

- Pi, Sweeper, Po et Ma sont les associés (les Associés) de SUPER SELECTOR S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

- le capital social de la société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Sur quoi, les parties comparantes, agissant par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de créer quatre classes de parts sociales: les parts sociales de Classe A, les parts sociales de Classe B, les parts sociales de Classe C et les parts sociales de Classe D et de reclasser les cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société comme suit:

- (1) les cent vingt-cinq (125) parts sociales détenues par Po en parts sociales de Classe A;
- (2) les cent vingt-cinq (125) parts sociales détenues par Ma en parts sociales de Classe B;
- (3) les cent vingt-cinq (125) parts sociales détenues par Pi en parts sociales de Classe C; et
- (4) les cent vingt-cinq (125) parts sociales détenues par Sweeper en parts sociales de Classe D.



### Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille cinq cents euro (EUR 37.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à cinquante mille euro (EUR 50.000,-) par l'émission de trois cent soixante-quinze (375) parts sociales de Classe A, trois cent soixante-quinze (375) parts sociales de Classe B, trois cent soixante-quinze (375) parts sociales de Classe C et trois cent soixante-quinze (375) parts sociales de Classe D, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, ayant les droits et obligations décrites dans les statuts de la Société tels que modifiés.

#### Intervention - Souscription - Paiement

Les parts sociales de Classe A, les parts sociales de Classe B, les parts sociales de Classe C et les parts sociales de Classe D de la Société ont été souscrites de la manière suivante:

- (1) Po, pré-nommé: trois cent soixante-quinze (375) parts sociales de Classe A;
- (2) Ma, pré-nommé: trois cent soixante-quinze (375) parts sociales de Classe B;
- (3) Pi, pré-nommé: trois cent soixante-quinze (375) parts sociales de Classe C; et
- (4) Sweeper, pré-nommé: trois cent soixante-quinze (375) parts sociales de Classe D;

Ensuite, Pi, Sweeper, Po et Ma, pré-nommés et tels que représentés ci-dessus, déclarent avoir souscrit toutes les parts sociales de Classe A, parts sociales de Classe B, parts sociales de Classe C et parts sociales de Classe D de la société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, et les avoir entièrement souscrites par le moyen d'un apport en numéraire d'un montant de trente-sept mille cinq cents euro (EUR 37.500,-), de sorte que le montant de trente-sept mille cinq cents euro (EUR 37.500,-) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### Troisième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 5 et 6 des statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

#### « Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euro (EUR 50.000,-) représenté par (i) cinq cents (500) parts sociales «traçantes» de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), (ii) cinq cents (500) parts sociales «traçantes» de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), (iii) cinq cents (500) parts sociales «traçantes» de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et individuellement une Part Sociale de Classe C), et (iv) cinq cents (500) parts sociales «traçantes» de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe D), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune (collectivement les Parts Sociales Traçantes, et individuellement une Part Sociale Traçante), qui refléteront les performances et revenus d'un actif particulier ou d'actifs de la Société (les «Actifs Désignés»), ce terme qui sera réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être regardé comme ayant remplacé en tout ou partie ces Actifs Désignés y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la Société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

Les Parts Sociales Traçantes seront collectivement et sans considération de leur classe désignées comme les Parts Sociales et individuellement et sans considération de leur classe désignée comme une Part Sociale. Il est fait référence aux détenteurs des Parts Sociales ensemble comme les Associés. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un vote.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des Associés, adopté de la manière requise en matière de modification des Statuts, pourvu que, excepté si les détenteurs d'une majorité des Parts Sociales d'une classe particulière ne consentent autrement par écrit, aucune Part Sociale Traçante de cette classe ne sera émise excepté aux détenteurs existants des Parts Sociales Traçantes de cette classe.

5.3. En plus du capital social, il peut être créé un compte de prime d'émission, dans lequel toute prime d'émission payée sur toute part sociale est transférée. Toute prime d'émission payée en relation avec la souscription de toute Part Sociale Traçante d'une classe spécifique au moment de son émission sera affectée à un compte de réserve de prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales Traçantes, qui sera dénommé par la lettre correspondante.

5.4. Toutes les parts sociales auront des droits égaux, excepté s'il en est stipulé autrement dans les présents Statuts.

5.5. Sous réserve de l'article 5.1., les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales de Classe A sont tous les droits et intérêts dans RINGTENT LIMITED (une société enregistrée en Angleterre sous le numéro de société 5961505) que la Société peut détenir de temps à autre (les «Actifs Désignés de Classe A»).

5.6. Sous réserve de l'article 5.1., les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales de Classe B sont tous les droits et intérêts dans MATSILVER LIMITED (une société enregistrée en Angleterre sous le numéro de société 5971924) que la Société peut détenir de temps à autre (les «Actifs Désignés de Classe B»).

5.7. Sous réserve de l'article 5.1., les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales de Classe C sont tous les droits et intérêts dans PENCIBULB LIMITED (une société enregistrée en Angleterre sous le numéro de société 5981569) que la Société peut détenir de temps à autre (les «Actifs Désignés de Classe C»).

5.8. Sous réserve de l'article 5.1., les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales de Classe D sont tous les droits et intérêts dans BETTERWARE LIMITED (une société enregistrée en Angleterre sous le numéro de société 04349179), DUNLOP LATEX FOAM (HOLDINGS) LIMITED (une société enregistrée en Angleterre sous le numéro de société 04562921) et IPS RESOURCING SOLUTIONS LIMITED (une société enregistrée en Angleterre sous le numéro de société 04103438) que la Société peut détenir de temps à autre (les «Actifs Désignés de Classe D»).

5.9. Le Conseil de gérance en sa totale discrétion (mais prenant tout conseil de tout auditeurs ou conseil externe qu'ils jugent nécessaire) auront le droit de spécifier si au moment de la désignation des Actifs Désignés qui correspondent à la classe de Parts Sociales Traçantes pertinente ou à tout autre moment par la suite, et si tel est le cas dans quelle mesure, toutes charges (y compris les coûts et dépenses encourues par la Société en tout ou partie en relation avec un Actif Désigné) encourues par la Société sont correctement attribuables à, et devront être acquittés par, les Actifs Désignés correspondant et que en conséquence, pour les besoins de ces Statuts devront être traités comme réduisant ces Actifs Désignés de temps à autre.»

#### « Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.4. La société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites établies par la Loi.

6.5. De plus, la société aura le droit, pour le cas où valeur des Actifs Désignés d'une classe particulière tombe sous leur valeur d'acquisition, résultant en une perte pour la Société, de choisir, à sa discrétion, de racheter les parts sociales de la Classe correspondant à ces Actifs Désignés ainsi que tout instrument de dette émis pour financer l'acquisition des Actifs Désignés, et en contrepartie, de transférer et céder aux détenteurs de ces parts sociales et instruments de dette, les Actifs Désignés concernés

#### Quatrième résolution

Les Associés décident de plus de modifier l'article 15 des statuts de la Société et d'y insérer un paragraphe 15.2 et un paragraphe 15.3, qui auront la teneur suivante:

«15.2. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

15.3. Après la répartition de tous profits au compte de réserve statutaire mentionné ci-dessus, tous les profits supplémentaires seront distribués et payés comme suit:

les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe de Parts Sociales Traçantes auront, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux en relation avec leur classe de Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (y compris, sans limitation, les dividendes, gains en capital, bonis de liquidation, produits de vente et tous autres produits et revenus) des Actifs Désignés, moins (ii) tous coûts ou dépenses directement en relation avec les Actifs Désignés, les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance.»

#### Cinquième résolution

Les Associés décident ensuite de modifier l'article 16 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société, étant spécifié qu'il sera disposé du boni de liquidation de la manière prévue à l'article 15.3 des présents Statuts.

16.2. Tout boni de liquidation compris dans tout Actif Désigné, après paiement des dettes de la Société, sera distribué entre les détenteurs de la classe de Parts Sociales Traçantes correspondante en proportion de leurs détentions respectives de ces parts sociales.

16.3. Pour les besoins de l'Article 16.2.:

(a) toute dette ou dépense de la Société attribuable à, ou encourue en relation avec, un Actif Désigné sera considérée comme une réduction de la valeur des actifs composant l'Actif Désigné concerné;

(b) toute dette ou dépense de la Société ne tombant pas dans le (a) ci-dessus sera considérée comme une réduction de la valeur des actifs des Actifs Désignés en proportion de la valeur des actifs qui le composent respectivement;

(c) dans le cas où les dettes ou dépenses devant être appliqués en réduction d'un Actif Désigné particulier suivant (a) ou (b) ci-dessus excèdent la valeur de cet actif, la valeur de cet actif sera considéré comme nul pour les besoins de cet Article 16.2, et ce déficit sera appliqué en réduction des autres Actifs Désignés en proportion de la valeur des actifs qui les composent respectivement (cette valeur étant calculée, dans le cas de chaque actif, après avoir en premier lieu donné effet aux réductions requises par les paragraphes (a) et (b) ci-dessus).»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euro.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Alexandrino, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, vol. 157S, fol. 25, case 12. — Reçu 375 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007062144/211/364.

(070065116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

### **ASAR International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 119.692.

#### *Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2007*

- Sont nommées administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Karel Odile Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2007062324/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03011. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**Extreme Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.845.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société GRANDBRIDGE CORP. ayant son siège social à Ave. Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526830,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 27 avril 2007.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EXTREME INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 3 mai 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 23 juin à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

*Souscription et libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg-Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte-France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Monsieur Sébastien Gravière, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy-France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm-Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n<sup>o</sup> B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mai 2007, Relation GRE/2007/2102. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007061606/231/149.

(070064638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

---

**Messageries Paul Kraus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 73.774.

Les comptes annuels consolidés révisés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007018814/1026/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00797. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

---

**Provimplux CVC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 88.569.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of April.  
Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the company a société anonyme, denominated PROVIM-LUX CVC S.A. (the «Company»), having its registered office at 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 88.569.

The Company was incorporated on 1st August 2002, by a deed of the above mentioned notary public, published in the Mémorial C on 8th October 2002, number 1.453, page 69.707.

The articles of the Company were last amended on 29th January 2003, by a deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, published in the Mémorial C on 25th March 2003, number 320, page 15.326.

The meeting of shareholders is presided by Mrs Delphine Tempé, attorney at law, 20, avenue Monterey, Luxembourg, who appoints as secretary Ms Catherine Messang, attorney at law, 20, avenue Monterey, Luxembourg,

The meeting appoints as scrutineer Mrs Delphine Tempé, attorney at law, 20, avenue Monterey, Luxembourg,

I) The shareholders represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxy-holders of the shareholders represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders to the present meeting shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed ne varietur by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all the issued shares are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

*Agenda:*

After discussion, the meeting unanimously resolved the following decisions:

1. Presentation of the report of the board of directors as well as the report of the auditor relating to the interim balance sheet of the Company as at 16 April 2007 or any date thereafter (the «Liquidation Date»);
2. Approval of the interim balance sheet of the Company as at the Liquidation Date;
3. Discharge given to the board of directors for their duties performed from the 1st January 2007 until the Liquidation Date;
4. Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation; and
5. Appointment of a liquidator and determination of its powers.

After discussion, the meeting unanimously resolved the following decisions:

*First resolution*

The meeting decides to approve the interim balance sheet as at 18 April 2007 on the basis of the board of directors' report and the auditor's report.

*Second resolution*

The meeting decides to grant full discharge to the members of the board of directors for the exercise of their mandates from 1st January 2007 until the date of the present meeting.

*Third resolution*

In compliance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

*Fourth resolution*

The meeting decides to appoint GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE S.à r.l., having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 36.079, as liquidator.

The aforesaid liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the financial statements drawn up as at 31st December 2006.

The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in the process of being liquidated.

The liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in articles 144 and 145 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, without specific authorisation therefore from a general shareholder's meeting.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

#### *Closure of the meeting*

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française:**

En l'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROVIMLUX CVC S.A. (la «Société»), ayant son siège social à 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 88.569.

La Société a été constituée suivant acte reçu le 1<sup>er</sup> août 2002 par-devant le prédit notaire, publié au Mémorial C du 8 octobre 2002, numéro 1.453, page 69.707.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu le 29 janvier 2003 par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C du 25 mars 2003, numéro 320, page 15.326.

L'assemblée est présidée par Mme Delphine Tempé, avocat à la Cour, 20, avenue Monterey, Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Mme Catherine Messang, avocat, 20, avenue Monterey, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Mme Delphine Tempé, avocat à la Cour, 20, avenue Monterey, Luxembourg,

I) Les actionnaires représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les actions émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les décisions qui suivent:

1. Présentation du rapport du conseil d'administration et de l'auditeur concernant les états financiers de la Société au 16 avril 2007 ou toute date ultérieure (la «Date de Mise en Liquidation»);

2. Approbation des états financiers de la Sociétés à la Date de Mise en Liquidation;

3. Décharge accordée aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 jusqu'à la Date de Mise en Liquidation;

4. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société; et

5. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée prend les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver les comptes intérimaires au 18 avril 2007 établis sur base du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport de l'auditeur.



#### *Seconde résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leurs mandats du 1<sup>er</sup> janvier 2007 à la date de la présente assemblée.

#### *Troisième résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

#### *Quatrième résolution*

A été nommé liquidateur GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE S.à r.l., ayant son siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 36.079.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société, en particulier les états financiers arrêtés au 31 décembre 2006.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité et pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

#### *Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de non concordance entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte sont estimés à EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Tempé, C. Messang, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007. Relation: LAC/2007/6208. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Mai 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007062188/208/149.

(070065265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

---

### **Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

**Capital social: USD 201.206.740,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.548.

---

#### *Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 26 janvier 2007*

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 26 janvier 2007 que M. Victor Guaglianone, né le 18 mars 1955 en Californie aux Etats-Unis d'Amérique, et résidant au 7 Nawthorne Road, Old Greenwich CT 06870, aux Etats-Unis d'Amérique a été désigné en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 16 janvier 2007.

Il aura le pouvoir d'engager la Société vis-à-vis des tiers sous sa seule signature pour tout ce qui concerne la gestion journalière ordinaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2007038058/5499/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01300. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

**Logix V S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.212.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of March.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

- 1.- The limited liability company RCP 1 S.à r.l., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- 2.- The limited liability company FREO INVESTORS HOLDING S.à r.l., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- 3.- The limited liability company FREO INVESTORS GmbH, with registered office in D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21 (Germany).

All here represented by Mr Laurent Kind, private employee, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, through their mandatory, declared and requested the notary to act:

- That the limited liability company LOGIX V S. à r.l., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B number 121.212, has been incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 26th of September 2006, published in the Mémorial C number 2281 of the 6th of December 2006, and whose articles of incorporation have been modified by deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on the 27th of November 2006, published in the Mémorial C number 169 of the 13th of February 2007.

- That the appearing parties, represented as said before, are the sole actual partners of the said company LOGIX V S. à r.l. and that they have taken the following resolution according to the agenda:

*Resolution*

The partners, represented as said before, decide to amend paragraph 6.1. of article 6 of the articles of incorporation as follows:

«6.1. In a shareholder meeting regarding the profit contribution the shareholders can decide to distribute dividends deviant from their participation in the shares of the company.»

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing parties, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée RCP 1 S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

2.- La société à responsabilité limitée FREQ INVESTORS HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

3.- La société à responsabilité limitée FREQ INVESTORS GmbH, ayant son siège social à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21 (Allemagne).

Toutes ici représentées par Monsieur Laurent Kind, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu de trois procurations sous seing privé délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LOGIX V S. à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 121.212, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2281 du 6 décembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 169 du 13 février 2007.

- Que les comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société LOGIX V S. à r.l. et qu'elles ont pris sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

#### *Résolution*

Les associées, représentées comme dit ci-avant, décident de modifier le paragraphe 6.1. de l'article 6 des statuts comme suit:

«6.1. Dans une assemblée d'associés statuant sur la distribution des profits, les actionnaires peuvent décider de distribuer des dividendes déviant de leur pourcentage de participation dans la société.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

#### *Constataion*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Kind, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2007. Relation GRE/2007/1458. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007062285/231/86.

(070065246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

---

#### **Logix V S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.212.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour J. Seckler, Notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2007062024/231/14.

(070065247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

---

**Polma Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Limpiar S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 123.362.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour J. Seckler, Notaire

I. Colamonico

Référence de publication: 2007062035/231/15.

(070065290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**IKB Lux Beteiligungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 125.617.

Im Jahre zweitausendsieben, am dreißigsten März.

Vor Maître Joëlle Baden, Notar, wohnhaft in Luxembourg.

Ist erschienen:

IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts mit Geschäftssitz in Wilhelm-Bötzkes-Strasse 1, 40474 Düsseldorf, eingetragen im Handelsregister Amtsgericht Düsseldorf unter Nummer HR B 1130, hier handelnd für die Filiale Luxembourg, mit Geschäftssitz in 12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter Nummer B 22.658 hier vertreten durch Herrn Wolfgang Güth, mit beruflicher Adresse in Luxembourg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt am 28. März 2007, die Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft IKB LUX BETEILIGUNGEN S.à r.l., eine société à responsabilité limitée mit Geschäftssitz in 12, rue Erasme L-1468 Luxembourg, gegründet auf Grand einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 9. März 2007, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (nachfolgend die «Gesellschaft»).

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, erklärte Folgendes und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

*Agenda:*

1. Anhebung des Kapitals der Gesellschaft auf einhundertzwei Millionen sechshunderttausend Euro (EUR 102.600.000,-) durch die Ausgabe von einhundertzwei Millionen fünfhunderttausend (102.500.000) neuen Gesellschaftsanteilen.
2. Genehmigung und Annahme der Zahlung der neuen Aktien durch Sacheinlage.
3. Abänderung des Artikels 6 der Gesellschaftssatzung.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, fasste folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt das gezeichnete Kapital der Gesellschaft von seinem gegenwärtigen Wert von einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-), vertreten durch einhunderttausend (100.000) Gesellschaftsanteile, alle mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Gesellschaftsanteil auf einhundertzwei Millionen sechshunderttausend Euro (EUR 102.600.000,-) durch die Ausgabe von einhundertzwei Millionen fünfhunderttausend (102.500.000) neuen Gesellschaftsanteilen, alle mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Gesellschaftsanteil, anzuheben.

Sämtliche einhundertzwei Millionen fünfhunderttausend (102.500.000) neuen Gesellschaftsanteile werden von der IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG, einer Aktiengesellschaft mit Geschäftssitz in Wilhelm-Bötzkes-Strasse 1, 40474 Düsseldorf, eingetragen im Handelsregister Amtsgericht Düsseldorf unter Nummer HR B 1130, hier handelnd für die Filiale Luxembourg, mit Geschäftssitz in 12, rue Erasme L-1468 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter Nummer B 22.658 gezeichnet, hier vertreten durch Herrn Wolfgang Güth, mit beruflicher Adresse in Luxembourg, wohnhaft in Luxembourg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt am 28. März 2007.

Sämtliche einhundertzwei Millionen fünfhunderttausend (102.500.000) neuen Gesellschaftsanteile wurden zu einem Gesamtpreis von vierhundertachtundzwanzig Millionen siebenhundertsebenundsiebzigtausendachthundertdreihundsechzig Euro und siebenunddreißig Cent (EUR 428.777.863,37) gezeichnet, wovon einhundertzwei Millionen fünfhunderttau-

send Euro (EUR 102.500.000,-) dem Gesellschaftskapital und dreihundertsechszwanzig Millionen zweihundertsiebundsiebzigtausendachthundertdreundsechzig Euro und siebenunddreißig Cent (EUR 326.277.863,37) dem Ausgabeaufschlag zugeteilt wurden.

#### *Zweiter Beschluss*

Die neu gezeichneten Aktien werden eingezahlt durch Sacheinlage, bestehend aus einer Million (1.000.000) Aktien i.e. 100% der IKB INTERNATIONAL S.A., einer société anonyme mit Geschäftssitz in 12, rue Erasme, L-1468 Luxemburg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés unter der Sektion B, Nummer 17.018, gegründet am 6. November 1979 durch notarielle Urkunde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 21. November 1979 unter der Nummer 270, deren Satzung mehrfach geändert wurde und zum letzten Mal durch notarielle Urkunde am 15. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C.

Der Nachweis des Vorhandenseins und des Wertes der oben beschriebenen Sacheinlagen wurde gegenüber dem unterzeichneten Notar erbracht durch eine Bescheinigung der IKB INTERNATIONAL SA und eine Erklärung der Geschäftsführung der IKB LUX BETEILIGUNGEN Sàrl sowie durch die Vollmacht der IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG, welche dieser Urkunde beigelegt bleiben.

Desweiteren erklärt die Einbringende, vertreten durch ihren Bevollmächtigten, alleinige Besitzerin des eingebrachten Vermögens zu sein, dass dieses frei von Vorzugskaufrechten oder anderen Rechten ist, durch welche ein Dritter berechtigt sein könnte die Übertragung eines oder mehrerer Vermögensanteile zu verlangen, dass alle etwaige Genehmigungen die aus den jeweiligen Satzungen hervorgehen oder von anderswo nötig seien, eingenommen worden sind, sowie dass das Vermögen ungepfändet und frei übertragbar ist.

Sollten weitere Formalitäten zur Übertragung der Anteile nötig sein, verpflichtet sich die Aktiengesellschaft IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK A.G. als Übertragende, alsbald möglich solche Maßnahmen zu treffen und dem unterzeichneten Notar solch massgebliche Belege vorzulegen, welche bezeugen dass diese Maßnahmen getroffen wurden.

Die neuen Gesellschaftsanteile werden unmittelbar nach Unterzeichnung dieser notariellen Urkunde ausgegeben.

#### *Dritter Beschluss*

Als Folge der vorausgegangenen Beschlüsse wird Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lautet wie folgt:

« **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertzwei Millionen sechshunderttausend Euro (EUR 102.600.000,-), aufgeteilt in einhundertzwei Millionen sechshunderttausend (102.600.000) Anteile zu je einem Euro (EUR 1,-). Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.»

#### *Antrag auf Freistellung von der Gesellschaftssteuer*

In Anbetracht, dass die Gesellschaft, durch die Übertragung der einen Million (1.000.000) Aktien der IKB INTERNATIONAL S.A., sämtliche Aktien der vorgenannten Gesellschaft erwirbt, beantragt die IKB LUX BETEILIGUNGEN S.à r.l., gemäß Artikel 4-2 vom Gesetz vom 29. Dezember 1971, abgeändert durch das Gesetz vom 3. Dezember 1986, eine Freistellung von der Gesellschaftssteuer.

#### *Schätzung der Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 7.000,- geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Güth, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007. Relation: LAC/2007/4610. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Sandt.*

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Mai 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007062065/7241/91.

(070065050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

#### **Argento S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.258.

L'an deux mille sept, le dix mai,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARGENTO S.A., avec siège social à L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1<sup>er</sup> mars 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 125.258.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincenzo Logrillo, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Micael Artur Da Silva Carneiro, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette. L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Ly Mertens-Prott, employée privée, demeurant à Echternach. Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Constatation d'une erreur dans l'adresse du siège social de la société.
2. Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale constate qu'il y a une erreur dans l'adresse du siège social de la société.  
En effet, le siège social est établi à L-1445 Strassen et non pas à L-1445 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Strassen.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale donne tous pouvoirs aux porteurs d'une expédition du procès-verbal de la présente assemblée afin de faire mentionner les rectifications ci-avant décidées partout où besoin sera.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: V. Logrillo, M. Da Silva Carneiro, A. Prott, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007. LAC/2007/8673. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

E. Schlessner.

Référence de publication: 2007062083/227/52.

(070065251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**Immotec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 87.130.

La société a été constituée suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit reçu en date du 10 avril 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1063 du 11 juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007062219/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02729. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**Infront Properties S.A., Société Anonyme,  
(anc. Media Partners Properties Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.232.

L'an deux mille sept, le sept mai.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDIA PARTNERS PROPERTIES LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 54.232 (NIN 1996 2203 291),

constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart de résidence à Pétange, en date du 5 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 279 du 7 juin 1996, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Georges d'Huart en date du 28 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 493 du 2 octobre 1996,

- suivant acte reçu par ledit notaire Georges d'Huart en date du 13 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 150 du 27 mars 1997,

- suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 19 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 918 du 18 décembre 1998,

- suivant acte reçu par ledit notaire Georges d'Huart en date du 10 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 588 du 30 juillet 1999,

- suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 899 du 19 décembre 2000,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 124 du 7 février 2003,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 209 du 9 mars 2005.

Le capital social de la société se trouve fixé à un million Euros (€ 1.000.000,-), représenté par mille cent (1.100) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Changement de la dénomination sociale en INFRONT PROPERTIES S.A. et modification du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup> . (alinéa 1<sup>er</sup> )**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de INFRONT PROPERTIES S.A.»

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en INFRONT PROPERTIES S.A. et de modifier le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup> . (alinéa 1<sup>er</sup>).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de INFRONT PROPERTIES S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: L. Verelst, S. Antonelli, E. Mantilaro, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 8 mai 2007. Relation: ECH/2007/467. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mai 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007062084/201/64.

(070065096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**Ferblanterie Bintz Gérard SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4490 Belvaux, 190, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 83.158.

L'an deux mille sept, le huit mai,

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FERBLANTERIE BINTZ GERARD S.A., établie à L-4490 Belvaux, 190, rue de l'Usine, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 83.158, constituée originellement sous la dénomination de TOITURES BINTZ GERARD S.A., en vertu d'un acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 79 du 16 janvier 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Norbert Muller, en date du 18 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 861 du 6 juin 2002, et modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant Aloyse Biel, en date du 5 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1019 du 4 juillet 2002.

L'Assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Gérard Bintz, couvreur, demeurant à L-4490 Belvaux, 190, rue de l'Usine,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Frisoni, demeurant à F-54590 Hussigny Godbrange, 12, rue Pasteur.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Remplacement d'un administrateur et d'un administrateur-délégué par la nomination d'un nouvel administrateur et d'un nouveau administrateur-délégué à compter d'aujourd'hui.
- Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée de six ans.
- Modification de l'article 9 des statuts.
- Ratification des actes passés à partir du 13 août 2006.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En remplacement de Monsieur Alphonse Unsen, décédé le 13 août 2006, ayant demeuré à L-3813 Schifflange, 39, rue Basse, administrateur et administrateur-délégué de la prédite société, l'assemblée générale décide de nommer à compter d'aujourd'hui dans la fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué:



- Monsieur Jean Frisoni, couvreur, né à San Leo (I), le 4 juin 1946, demeurant à F-54590 Hussigny Godbrange, 12, rue Pasteur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2012.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des anciens administrateurs et du commissaire aux comptes savoir:

a) administrateurs:

- Monsieur Gérard Bintz, couvreur, demeurant à L-4490 Belvaux, 190, rue de l'Usine.
- Madame Marie-Josée Wolsfeld, sans état, demeurant à L-4490 Belvaux, 190, rue de l'Usine.

b) commissaire aux comptes:

- Monsieur Emile Wolsfeld, pensionné, demeurant à L-4490 Belvaux, 408, rue de l'Usine.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts, et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.»

*Quatrième résolution*

Pour autant que de besoin l'assemblée décide de ratifier les actes passés par les administrateurs Monsieur Gérard Bintz, et Madame Marie-Josée Wolsfeld à partir du 13 août 2006 à ce jour.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Bintz, A. Muhovic, J. Frisoni, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2007. Relation: EAC/2007/4871. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007062086/203/72.

(070065031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**Monaco Marine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 66.199.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 9 avril 2007 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires*

Monsieur Michel Ducros, Madame Chantal Lemeteyer et la société EUCELIA INVESTMENTS ont leur mandat d'administrateurs reconduit pour une année supplémentaire.

Le commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE CONTINENTALE est remplacé par la BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, dont le siège social est 5-11, boulevard de la Foire, Luxembourg (L-1528).

Pour extrait sincère et conforme

MONACO MARINE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007062233/2064/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03855. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**Serenissim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 77.394.

—  
*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire en date du 15 février 2006*

*Quatrième Résolution*

L'Assemblée décide de révoquer avec effet immédiat la société FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE RÉVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION SC (FORIG SC) de sa fonction de commissaire aux comptes au sein de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SERENISSIM S.A.*

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

*Le domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007062232/565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03880. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070065034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

---

**Noufon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 22.356.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 mai 2007*

Monsieur De Bernardi Alexis, Mohammed Kara et Monsieur Diederich Georges sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

NOUFON S.A.

A. De Bernardi / G. Diederich

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007062391/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04368. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070065446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

---

**Immotec S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 87.130.

—  
La société a été constituée suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit reçu en date du 10 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1063 du 11 juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007062220/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02728. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070064926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

---

**Thermidor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 127.429.

In the year two thousand seven, on the twenty-first of May.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of THERMIDOR S.A., a société anonyme having its registered office at 10, rue Nicolas Adames L-1114 Luxembourg, which was incorporated by a deed of the undersigned notary dated May, 4th, 2007 not yet published in the Memorial C.

The Extraordinary General Meeting is presided by Mrs Marianne Goebel, attorney at law, with professional address at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Julien Rodrigues, attorney at law, with professional address at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The meeting elects as scrutineer Mr Lionel Bonifazzi, attorney at law, with professional address at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the subscribed share capital by an amount of nine hundred thousand euro (900,000.- EUR) from its actual amount of one hundred thousand euro (100,000.- EUR) to the amount of one million euro (1,000,000.- EUR) by the issue of nine hundred thousand (900,000) new shares with a par value of one euro (1.- EUR) each, with the same rights as the existing shares.

2. Subscription by RAILRACE INVESTMENTS S.A., a corporation organized under the laws of the Republic of Panama by Notarial Document No. 6,348 executed on April 1st, 2005 and recorded in the Public Registry Office, of the nine hundred thousand (900,000) new shares with a par value of one euro (1.- EUR) each and payment of the said new shares by a contribution in cash.

3. Decision to create an authorized share capital by an amount of five million euro (5,000,000.- EUR) and to authorize the Board of Directors during a period of five years after the date of publication of this extraordinary general meeting, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital.

4. Decision to amend article 5 of the Articles of incorporation in order to reflect the decisions taken pursuant to points 1, 2 and 3.

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will remain attached to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, 100,000 of the 100,000 shares issued are present or represented.

Conditions of quorum and majority duly required by the Luxembourg Company Law and Articles of Incorporation of the Company are respected for all the items of the agenda of the meeting. Consequently, the meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting after deliberation unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting resolves to increase by an amount of nine hundred thousand euro (900,000.- EUR) the issued share capital from its actual amount of one hundred thousand euro (100,000.- EUR) to the amount of one million euro (1,000,000.- EUR) by the issue of nine hundred thousand (900,000) new shares with a par value of one euro (1.- EUR) each, with the same rights as the existing shares.

*Second resolution*

The nine hundred thousand (900,000) new shares with a par value of one euro (1.- EUR) each are subscribed and entirely paid up, as it has been proved to the notary, by RAILRACE INVESTMENTS S.A., a corporation organized under the laws of the Republic of Panama by Notarial Document No. 6,348 executed on April 1st, 2005 and recorded in the Public Registry Office, the other shareholder having renounced to his preferential right to subscribe in favour of the subscriber. The shares are entirely paid up by a contribution in cash.

#### *Third resolution*

The General Meeting decides to create an authorized share capital of five million euro (5,000,000.- EUR) consisting of five million (5,000,000) shares of a par value of one euro (1.- EUR) per share.

The General Meeting resolves to authorize for a period of five years after the date of publication of the present deed the Board of Directors to:

- increase from time to time the issued capital, within the limits of the authorized capital, in one or several issues, with or without issue premium,
- take up convertible loans, issue convertible bonds, issue bonds with warrants attached, grant management options and issue warrants or other equity instruments,
- proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

#### *Fourth resolution*

In order to reflect the decisions taken pursuant to points 1, 2 and 3, the General Meeting resolves to amend article 5 of the Articles of incorporation of the Company, which will now read as follows:

**Art. 5. Share capital.** The subscribed capital is set at one million euro (1,000,000.- EUR) consisting of one million (1,000,000) shares of a par value of one euro (1.- EUR) per share, entirely paid in.

The authorized capital is fixed at five million euro (5,000,000.- EUR) consisting of five million (5,000,000) shares of a par value of one euro (1.- EUR) per share.

The authorized and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of this extraordinary general meeting, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital, even by contribution in kind. Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine.

The board of directors is authorized to take up convertible loans, issue convertible bonds, issue bonds with warrants attached, grant management options and issue warrants or other equity instruments.

The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

#### *Expenses*

The expenses, costs, payments or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 11,400.- euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société THERMIDOR S.A., une société anonyme avec siège social à 10, rue Nicolas Adames, constituée suivant acte reçu par le Notaire soussigné, en date du 4 mai 2007, non encore publié au Mémorial C.

La séance est présidée par Maître Marianne Goebel, avocat, dont l'adresse professionnelle est à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Julien Rodrigues, avocat, dont l'adresse professionnelle est à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

L'Assemblée élit comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, avocat, dont l'adresse professionnelle est à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de 900.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 100.000,- EUR au montant de 1.000.000,- EUR par l'émission de neuf cent mille (900.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, dotées des mêmes droits que les actions existantes.

2. Souscription par RAILRACE INVESTMENTS S.A., une société de droit panaméen, constituée le 1<sup>er</sup> avril 2005 en la ville de Panama par acte notarié sous le numéro 6 348, des neuf cent mille (900.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune et libération des dites nouvelles actions par un apport en numéraire.

3. Décision de créer un capital social autorisé d'un montant de cinq millions d'euros et d'autoriser le Conseil d'administration pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de la présente assemblée extraordinaire, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

4. Décision de modifier l'article 5 des statuts afin de refléter les décisions prises points 1, 2 et 3.

5. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions sont renseignés sur la liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires, le bureau de la présente assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Les procurations émises par les actionnaires représentés resteront annexées au présent acte.

III. Comme l'indique la liste de présence, 100.000 des 100.000 actions émises sont présentes ou représentés.

Les conditions de quorum et de majorité dûment requises par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et par les statuts de la société sont respectées pour tous les points de l'ordre du jour de l'assemblée. Par conséquent, l'assemblée peut valablement statuer et délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité ce qui suit:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de neuf cent mille euro (900.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) au montant d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) par l'émission de neuf cent mille (900.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, dotées des mêmes droits que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

Les neuf cent mille (900.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) sont souscrites et entièrement libérées, tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, par RAILRACE INVESTMENTS S.A., une société de droit panaméen, constituée le 1<sup>er</sup> avril 2005 en la ville de Panama par acte notarié sous le numéro 6 348, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel en faveur du souscripteur. Les actions sont entièrement libérées par un apport en numéraire.

*Troisième résolution*

L'Assemblée générale décide de créer un capital social autorisé d'un montant de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) consistant en cinq millions (5.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

L'Assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'administration pour une période de cinq ans à dater de la publication du présent acte, de:

- augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs émissions, avec ou sans prime d'émission,

- émettre des emprunts convertibles, des obligations convertibles, ainsi que des obligations assorties d'un droit de souscription, accorder des options de souscriptions d'actions et émettre des warrants et d'autres titres de capital,

- procéder à de telles émission sans réserver aux actionnaires existants un quelconque droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

*Quatrième résolution*

Afin de refléter les décisions prises aux points 1, 2 et 3, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication de la présente assemblée extraordinaire, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts convertibles, des obligations convertibles, ainsi que des obligations assorties d'un droit de souscription, à accorder des options de souscriptions d'actions et à émettre des warrants et d'autres titres de capital.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est approximativement estimé à la somme de 11.400,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Goebel, J. Rodrigues, L. Bonifazzi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2007. Relation: EAC/2007/5350. — Reçu 9.000 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007062068/272/199.

(070065422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

### **CMH Vertriebs Service II, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.550.

#### EXTRAIT

Le Conseil d'administration de la Société est actuellement composé des personnes suivantes:

1 M. Franz von l'Estocq, demeurant professionnellement à 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,

2 M. John Stephen Edwards, demeurant professionnellement à 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, et

3 M. Thomas Bahr, demeurant professionnellement à 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CMH VERTRIEBS SERVICE II*

Signature

Référence de publication: 2007062235/267/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03349. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070064913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**Oakham S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 108.606.

La société a été constituée suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit reçu en date du 21 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1084 du 24 octobre 2005.

Le bilan au 10 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

D. van der Molen.

Référence de publication: 2007062223/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02746. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

---

**Hathor S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 59.039.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062101/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10474. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070065345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

---

**Erato S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 115.189.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour J. Seckler, Notaire

I. Colamonico

Référence de publication: 2007062036/231/14.

(070065295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

---

**Easybox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 77.686.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour J. Seckler, Notaire

I. Colamonico

Référence de publication: 2007062028/231/14.

(070065258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

---

**Anglo Iron Ore Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.492.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour J. Seckler, Notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2007062051/231/14.

(070065081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**Alika Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.847.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte de constitution, reçu par son ministère en date du 15 novembre 2006, enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2006, volume 539, folio 86, case 1, pour compte de la société à responsabilité limitée ALIKA PROPERTIES S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121 847 publié au Mémorial C numéro 2459 du 30 décembre 2006, il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle

Il y lieu de lire dans la version française:

«Monsieur Bob Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964 demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.»

Au lieu de:

«Monsieur Bob Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964 demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.»

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Junglinster, le 8 mai 2007.

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007063090/231/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04357. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

**Peinture Lacour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 217, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 80.492.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007062723/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04653. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.



**Pic'Art S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 80, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 68.961.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007062724/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04654. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070065813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

**Sepat Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 121.842.

**RECTIFICATIF**

Le soussigné Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte de constitution, reçu par son ministère en date du 15 novembre 2006, enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2006, volume 539, folio 85, case 10, pour compte de la société à responsabilité limitée SEPAT PROPERTIES S.à r.l. ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.842, publié au Mémorial C numéro 2459 du 30 décembre 2006, il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

Il y lieu de lire dans la version française:

«Monsieur Bob Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.»

Au lieu de:

«Monsieur Bob Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie.»

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Junglinster, le 8 mai 2007.

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007063092/231/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04350. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070065859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

**AGM Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 77.835.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2007.

Pour AGM SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007062767/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE02968. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070065648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

**Service Tobacco Trading - S.T.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.846.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Pour SERVICE TOBACCO TRADING - S.T.T. S.A.

Signature

Référence de publication: 2007062768/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE02965. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

**Amphan Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.843.

## RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte de constitution, reçu par son ministère en date du 15 novembre 2006, enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2006, volume 539, folio 85, case 12, pour compte de la société à responsabilité limitée AMPHAN PROPERTIES S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.843, publié au Mémorial C numéro 2460 du 30 décembre 2006, il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

Il y lieu de lire dans la version française:

«Monsieur Bob Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.»

Au lieu de:

«Monsieur Bob Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie.»

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification où cela s'avère nécessaire.

Junglinster, le 8 mai 2007.

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007063096/231/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04356. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

**RC Pneus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 76, rue du Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 84.127.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007062722/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04652. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

**Business Objects BeLux S.A., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 66.887.

*Extrait des décisions unanimes et écrites des administrateurs adoptées le 28 février 2007*

- Il est décidé que Monsieur Jean-Pierre Brulard, de nationalité française, domicilié 16bis, allée du Butard, 92420 Vaucresson, France, est nommé avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2005 en tant que gérant de la succursale luxembourgeoise de la Société, dont les bureaux sont situés 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Succursale»), en remplacement de Monsieur Gilles Hocepiéd.

- Les pouvoirs suivants sont attribués à Monsieur Jean-Pierre Brulard en sa qualité de gérant de la Succursale:

1. Représenter la Succursale dans le cours normal de ses activités;
2. Conclure, accepter, signer et mettre fin à des contrats, lettres d'intention et offres commerciales entre la Succursale et ses clients, revendeurs, distributeurs et partenaires;
3. Préparer, recevoir et signer dans le cours normal des activités, toute correspondance et tout document de la Succursale;
4. Ouvrir des comptes au nom de la Succursale, auprès de l'administration postale et d'autres institutions financières, exécuter les transactions sur ces comptes existants de la Succursale et/ou clôturer ces comptes;
5. Diriger et gérer les activités commerciales, démarches administratives et autres opérations de la Succursale dans le pays dans lequel la Succursale est active, à savoir le Luxembourg;
6. Mettre en pratique les règles édictées par la Société, dont il déclare ce jour avoir connaissance et dont il s'engage à suivre les évolutions. Les règles actuelles sont disponibles sur l'intranet du groupe:  
[\\$">http://milo.businessobjects.com/teams/hr/employee\\_guidelines.asp;\\$](http://milo.businessobjects.com/teams/hr/employee_guidelines.asp)
7. Engager et licencier tous agents ou employés de la Succursale ainsi que fixer leur rémunération et les autres conditions de leur engagement ou de la fin de leur contrat de travail, conformément aux règles et plans de la Société en matière de personnel et dans le cadre du budget qui lui est assigné; ceci dans le respect du budget approuvé par le département financier et avec la collaboration du Directeur des Ressources Humaines;
8. Représenter la Succursale et être enregistré en tant que signataire autorisé de la Succursale auprès de tous ministères, départements, agences et autorités, y compris les autorités portuaires, douanières, policières et autres, ceci dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés;
9. Représenter la Succursale dans le cadre de ses activités devant toutes juridictions judiciaires et administratives luxembourgeoises, que ce soit en tant que défendeur ou en tant que demandeur, donner mandat au nom de la Succursale à tout avocat et révoquer ces mandats;
10. Déléguer à une ou plusieurs personnes telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera, pour la durée qu'il jugera opportune, sur base d'une procuration écrite et dûment approuvée par un Company Legal Counsel autorisé;
11. Et, de manière générale, faire, au nom et pour le compte de la Succursale, tout ce qui pourra s'avérer utile ou nécessaire pour la mise en œuvre des pouvoirs ci-avant décrits.

Pour éviter tout doute, il est précisé que cette délégation de pouvoirs n'inclut pas le pouvoir pour M. Jean-Pierre Brulard de signer des baux ou des garanties au nom et pour le compte de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

BUSINESS OBJECTS BeLux S.A.

Signature

Référence de publication: 2007062410/250/47.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02047. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**Taberna Hispanica S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 89, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 3.387.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend und sieben, am siebten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette.

Sind erschienen:

1.- Herr Joseph Steichen, Doktor, geboren in Luxembourg, am 3. April 1946, wohnhaft in L-4221 Esch-sur-Alzette, 89, rue de Luxembourg.

2.- Dame Joëlle Senault, ohne Stand, geboren in Nancy (Frankreich), am 2. Juli 1947, wohnhaft in L-4221 Esch-sur-Alzette, 89, rue de Luxembourg.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche dem Gesetz von 1915 über die Zivil- und Handelsgesellschaften und den Bestimmungen der Artikel 1832 und Folgenden des Zivilgesetzbuches unterworfen ist.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Errichtung und die Verwaltung von Immobilien unter Ausschluss jeglicher gewerblicher Tätigkeit.

**Art. 3.** Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet TABERNA HISPANICA S.C.I.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Esch-sur-Alzette.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung in jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann durch Entscheidung der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Kapitals vertreten, aufgelöst werden.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ein tausend Euro (1.000,- EUR), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je zehn Euro (10,- EUR).

Die Anteile werden wie folgt zugeteilt:

|  |     |
|--|-----|
| 1.- Herr Joseph Steichen, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . . | 50  |
| 2.- Dame Joëlle Senault, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .  | 50  |
| Total: ein hundert Anteile . . . . .                           | 100 |

Das Einbringen der Gesellschafter kann nur durch deren einheitlichen Beschluss erhöht werden. Die Gesamtheit des Einbringens muss auf Anfrage der Gesellschafter gezeichnet werden. Die Zinsen laufen ab dem Tage der Aufforderung zur Einzahlung.

**Art. 7.** Die Gesellschaftsanteile sind frei unter Gesellschaftern übertragbar. Sie können nur mit dem Einverständnis aller übrigen Gesellschafter, sei es unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter, an Dritte übertragen werden.

Wünscht ein Gesellschafter seine Anteile an eine Drittperson zu übertragen, so verfügen die übrigen Gesellschafter über ein Vorkaufsrecht zu einem Preis der jährlich einstimmig durch die Generalversammlung festgelegt wird. Jeder Gesellschafter verfügt über dieses Vorkaufsrecht im Verhältnis zu seinem Kapitalanteil. Beim Verzicht eines Gesellschafter auf dieses Vorkaufsrecht, wird dessen Anteil den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem Anteil vom restlichen Kapital zukommen.

**Art. 8.** Der Tod oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft nach sich. Sollten die übrigen Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht voll ausüben, so besteht die Gesellschaft weiter zwischen den übrigen Gesellschaftern und den Erben des verstorbenen Gesellschafter. Jedoch müssen Letztere innerhalb von 4 Monaten vom Tode an, eine Person benennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten, deren Befugnisse durch die Generalversammlung festgelegt werden.

**Art. 10.** Die jährliche Bilanz muss von den Gesellschaftern gutgeheißen werden, welche auch über die Verwendung des Gewinns beschließen.

Die Verteilung des Gewinns geschieht entsprechend den Anteilen der Gesellschafter am Kapital.

**Art. 11.** Die Gesellschafter sind Dritten gegenüber gemäß Artikel 1862, 1863 und 1864 des Zivilgesetzbuches verpflichtet. Etwaige Verluste und Verpflichtungen der Gesellschaft werden von den Gesellschaftern gemäß den von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile getragen.

**Art. 12.** Die Generalversammlung der Gesellschafter kommt auf Einberufung eines Gesellschafter sooft zusammen wie das Interesse der Gesellschafter es verlangt.

Eine ordentliche Generalversammlung findet rechtens statt am Gesellschaftssitz am dritten Freitag im Monat Juni um 11.30 Uhr, um über die Bilanz und das Resultat des verflossenen Jahres und den Übertragungswert der Anteile gemäß Artikel 7 der Satzung zu befinden.

Die Einberufungsschreiben müssen die Tagesordnung angeben.

Die Generalversammlung beschließt mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jedoch bedürfen Satzungsänderungen der drei Viertel Mehrheit aller Stimmen aller Gesellschafter.

**Art. 13.** Bei Gesellschaftsauflösung wird die Liquidation durch die Gesellschafter vorgenommen, es sei denn, dass die Generalversammlung anders beschließt.

*Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschließend haben sich die Komparenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt.
- 2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:
  - Herr Joseph Steichen, vorgeannt,
  - Dame Joëlle Senault, vorgeannt,
- 3.- Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift eines jeden Geschäftsführers verpflichtet.
- 4.- Der Gesellschaftssitz befindet sich L-4221 Esch-sur-Alzette, 89, rue de Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Esch-sur-Alzette, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Steichen, J. Senault, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2007. Relation: EAC/2007/4746. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 mai 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007063351/219/87.

(070066317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

**Vulcano S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.457.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062098/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10467. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070065346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**PS Tabak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 34, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.987.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007062725/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04655. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070065814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

**Anfico Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 28.973.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062105/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10476. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070065341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

---

**Logix IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 120.938.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour J. Seckler, Notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2007062025/231/14.

(070065249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

---

**Immotec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 87.130.

La société a été constituée suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit reçu en date du 10 avril 2002, publié au Mémorial,  
Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1063 du 11 juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007062222/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02726. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

---

**Moor Park MB Holdings Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 118.796.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour J. Seckler, Notaire

I. Colamonico

Référence de publication: 2007062052/231/14.

(070065060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

---

**Home Project S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 110, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.672.

L'an deux mille sept, le quatre mai.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Laurent Pilarcyk, employé privé, demeurant à L-4961 Clemency, 26, am Bongert.
- 2.- Monsieur Carlo Kauffmann, employé privé, demeurant à L-3327 Crauthem, 31, rue de Hellange.
- 3.- Monsieur Jean Kauffmann, pensionné, demeurant à L-7516 Rollingen, 39, rue Belle-Vue.

Les comparants sub 1, 2 et 3) sont ici représentés par Monsieur Monsieur Laurent Wallenborn, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées le 3 mai 2007,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, agissant comme dit ci-avant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée HOME PROJECT S.à r.l., avec siège social à L-3327 Crauthem, 31, rue de Hellange, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.672 (NIN 2005 2409 625), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 22 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 915 du 20 septembre 2005..

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-).

Que suite à une cession de parts sociales en date du 20 janvier 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 903 du 9 mai 2006, les parts sociales sont réparties comme suit:

|  |          |
|--|----------|
| 1.- Monsieur Laurent Pilarcyk, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .    | 50       |
| 2.- Monsieur Carlo Kauffmann, prénommé, quarante-neuf parts sociales . . . . . | 49       |
| 3.- Monsieur Jean Kauffmann, prénommé, une part sociale . . . . .              | <u>1</u> |
| Total: cent parts sociales . . . . .   | 100      |

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident de transférer le siège social de la société de Crauthem à Mamer et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**«Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup> . Le siège de la société est établi à Mamer. »**

*Deuxième résolution*

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-8210 Mamer, 110, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Wallenborn, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 8 mai 2007. Relation: ECH/2007/472. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 mai 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007062085/201/48.

(070065254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**European Office Income Venture, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 97.347.

Les comptes consolidés audités au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE*

Signature

Référence de publication: 2007062895/5984/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05656. - Reçu 145 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

---

**Private Life Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 66.958.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062893/1995/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05689. - Reçu 113 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

---

**European Office Income Venture, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 97.347.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE*

Signature

Référence de publication: 2007062896/5984/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05651. - Reçu 121 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

---

**PA BE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 48.327.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007062227/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02845. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

---